



Cycle de webinaires

LA PLACE DU DROIT DANS LES MOBILISATIONS

Du 16 mars au 8 avril 2021

2^e session // Quand l'action est à la frontière du droit

23 mars 2021 de 10h à 13h

Militer pour une cause est un acte politique qui prend de multiples formes. Le droit légalise certaines causes et certaines formes d'action, comme le furent en droit social les syndicats et le droit de grève, et en rejette d'autres. Les soutiens de ces dernières se tournent parfois vers des tribunaux alternatifs.

Militantisme légal et désobéissance

Le militantisme « légaliste » apparaît chaque jour plus vain et les actions de désobéissance se multiplient. Le cadrage politique et médiatique des actions militantes les réduit à un couple fait d'une « violence », à rejeter par définition, et d'une « non-violence » qui fait, selon certains points de vue le jeu d'un État complice des ravages sociaux et écologiques.

Détournements, désobéissances, radicalités : épreuves de forces et de légitimités

par Francis Chateauraynaud
Sociologue, EHESS

L'exemple des « décrocheurs »

par Marie-Angèle Hermitte
Directeur de recherche au CNRS-EHESS

Pour assister à ce webinaire, merci de bien vouloir vous inscrire en suivant le lien :

<https://www.helloasso.com/associations/association-sciences-citoyennes/evenements/webinaire-ssd-2-4-quand-l-action-est-a-la-frontiere-du-droit>

Vous recevrez les informations de connexion dès que votre inscription sera enregistrée.

Tribunaux alternatifs : quels objectifs et quelles règles du jeu ?

Intérêts, limites, pistes d'amélioration

Si le droit exprime un rapport de force politique, et si les institutions judiciaires l'incarnent, il est loisible de vouloir agir en dehors de celles-ci et de créer des instances ad hoc. Ce type de démarche pose toutefois un certain nombre de questions.

L'exemple du Tribunal permanent des peuples

par Gus Massiah
Ancien secrétaire général de la LIDL
(Ligue internationale pour les droits
et la libération des peuples)

La (non-)place de la défense dans les tribunaux alternatifs

par Jean Matringe
Professeur de droit

L'exemple du Tribunal Monsanto

par Arnaud Apoteker
Justice Pesticides, Sciences Citoyennes

3^e session le 30 mars 2021 de 10h à 13h

Protéger l'action militante

Vade-mecum pour l'action militante

Procès-bâillon :
comment faire face ?

4^e session le 8 avril 2021 de 14h à 17h

Le droit comme mode d'action

Le recours au juge dans les luttes militantes

L'action de groupe
Quels avocats pour les causes ?

Une initiative de : Global Chance, IPAM, AITEC et Sciences Citoyennes.

Contact : ssd@sciencescitoyennes.org

#SciSocDem